

Pour une autre conception de l'entrée dans le métier

Masters en alternance : des étudiants trompés et pris en otage



En 2010, Le Recteur Boissinot, avait proposé et défendu avec zèle les masters en alternance dans les médias. Il s'était alors fait le champion de ce qu'il présentait comme la modernité en terme de formation des maîtres et comme la solution à la grave crise des recrutements à laquelle est confrontée l'Education nationale (pour la session 2011 : 971 postes ouverts aux concours non pourvus !).

Mais la dure réalité de la vie des étudiants en alternance* est bien éloignée des annonces fracassantes du Recteur et du Ministre qui les ont accueilli en personne à la rentrée à grands renforts de publicité.

Les étudiants ont été pris en otage : pour pouvoir préparer une seconde fois le concours ils ont dû accepter le dispositif !

Les étudiants ont été trompés : ils assurent des cours dans plusieurs établissements de l'académie depuis le 1er septembre sans contrat de travail et sans être payés ! Leurs services et leurs emplois du temps impliquent une charge de travail beaucoup trop lourde qui met en péril leur réussite aux concours !

Bien qu'interpellé par le Snes Versailles sur la situation dramatique des étudiants en alternance dès la mi-octobre, le Recteur feint d'ignorer ces contingences basement matérielles et ne daigne pas répondre à la lettre que les étudiants lui ont adressée et qui a été appuyée par le Snes.

Nous appelons les étudiants et les collègues sollicités comme tuteurs à refuser un dispositif aussi nocif à l'avenir.

Nadège Muzard

*Le dispositif des Masters en alternance concerne les universités de Cergy et d'Orsay et certaines disciplines seulement (maths, SVT, Physique-Chimie, EPS).

Les stagiaires confrontés à des conditions encore plus catastrophiques que l'an dernier

L'enquête de rentrée effectuée par le Snes Versailles auprès des stagiaires montre que leurs conditions de stage sont encore plus catastrophiques que celles de leurs prédécesseurs qui avaient expérimenté l'an dernier la désastreuse réforme de la formation des maîtres. Ils sont désormais considérés comme des moyens d'enseignement à part entière, au nom du dogme de la réduction de la dépense publique, sommés d'apprendre le métier sur le tas, avec une charge de travail qui compromet leur réussite professionnelle.

Le Rectorat de Versailles a abandonné l'allègement de service de deux heures pour les actuels stagiaires et a autorisé l'attribution d'heures supplémentaires (15 % des stagiaires qui ont répondu à l'enquête ont deux heures supplémentaires, voire plus).

D'autre part, le Rectorat de Versailles ne respecte pas la consigne ministérielle de limiter les services des stagiaires à deux niveaux d'enseignement. En effet, une écrasante majorité (63,5%) des stagiaires assume de 3 à 5 niveaux différents ! 64 % ont une classe à examen au moins ! Certains stagiaires ont même des classes de lycée professionnel ! Le Snes est intervenu pour faire cesser les situations les plus scandaleuses.

Face au refus d'un nombre important des collègues d'être tuteur dans le cadre imposé par la réforme, le Rectorat de Versailles a mis de nombreux collègues devant le fait accompli : selon notre enquête, 53 % des tuteurs ont ainsi été désignés par l'Administration et beaucoup exercent dans un établissement différent de celui du stagiaire.

Les emplois du temps des tuteurs et des stagiaires sont souvent incompatibles (44% des stagiaires interrogés) : absence de séances d'observation croisée et d'entretien, contribuant ainsi encore plus aux difficultés des stagiaires.

Quant aux journées de formation, elles sont considérées comme insuffisantes : 60 % des stagiaires interrogés demandent d'autres journées de formation, prises sur leur temps de service et non en dehors, comme c'est le cas actuellement.

La situation des stagiaires à Versailles est plus préoccupante que jamais. L'abandon de l'actuelle réforme est une nécessité qui implique une lutte résolue pour une autre politique budgétaire et éducative.

Baptiste Eychart



Le Snes exige :

- **le retrait de la réforme de la formation des maîtres** et son remplacement par une vraie formation qui passe notamment par le rétablissement d'une véritable année de stage après le concours où alternent théorie et pratique avec un service maximum n'excédant pas 1/3 de leur obligation de service,
- **l'abandon du dispositif en alternance** et non leur généralisation prévue dans la circulaire ministérielle n° 2011-157 du 14-9-2011,
- **la mise en place d'une politique de pré-recrutements** afin de donner le temps et les moyens aux étudiants de se préparer sereinement et efficacement aux concours et seule vraie réponse à la crise des recrutements.